

**Copie de Résolution
Municipalité de
Saint-Philippe-de-Néri**

À la séance régulière du Conseil de la
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri

Le 1 octobre 2019 et à laquelle étaient présents

son honneur le maire : M. Frédéric Lizotte

et les conseillers suivants : *M. Alain Castonguay*
M. Gaston Roy
M. Marco Lizotte
M. Noël Alexandre
M. Roland Lévesque
M. Frédéric Dionne

275-2019 **Municipalité alliée contre la violence conjugale**

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement de proclamer Saint-Philippe-de-Néri, municipalité alliée contre la violence conjugale